



SEMAG Agrégat

SECTION 1: IDENTIFICATION

| | |
|--|--|
| Identificateur du produit | SEMAG Agrégat |
| Autres moyens d'identification | aucun |
| Famille du produit | carbonate minéral inorganique |
| Usage recommandé | Mélangé avec du ciment et de l'eau pour former de mortier ou de béton. |
| Restrictions d'utilisation | Inconnu. |
| Identificateur du fabricant/fournisseur | The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, www.stebbinseng.com |
| Numéro de téléphone d'urgence | Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624 |
| Numéro de la FDS | 027 |
| Date de préparation | le 01 septembre, 2015 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P261 Éviter de respirer poussières.

Intervention :

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

De coupe et de broyage des bétons Semag, briques et mortiers se produisent de la poussière respirable. Équipement de protection individuelle (EPI), bonnes pratiques de travail, et des contrôles d'ingénierie permettront de réduire l'exposition aux poussières respirables.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

| Nom chimique | Numéro de CAS | % | Autres identificateurs | Autres noms |
|-------------------------------|---------------|-------|------------------------|-------------|
| agrégat carbonate écrasé | | 45-95 | N/A | |
| carbonate minéral inorganique | | 0-45 | N/A | |
| quartz de silice | 14808-60-7 | 3-5 | Crystalline Silica | |

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Donner de grandes quantités d'eau à boire. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation et/ou en cas d'ingestion : Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Les symptômes peuvent comprendre la toux, la suffocation, l'essoufflement, la respiration difficile ou rapide et le sifflement. Peut causer une grave irritation du nez et de la gorge. Peut causer de graves lésions pulmonaires.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Poumons, système respiratoire, yeux, peau.

Instructions particulières

Surveiller la fonction respiratoire.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Troubles du squelette.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Identificateur du produit : SEMAG Agrégat - Ver. 4

FDS No. : 027

Date de préparation : le 01 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 01 mai, 2020

Page 02 de 08

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Ne devrait pas dégager aucun produit de décomposition dangereux lors d'un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Services d'interventions d'urgence : évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Gardez la poussière à un minimum. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter de produire de la poussière. Éviter de balayer à sec. Au besoin, utiliser un abat-poussière tel que l'eau. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : couverts.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de produire de la poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

| Nom chimique | ACGIH TLV® | | OSHA PEL | | AIHA WEEL | |
|------------------|-------------------|------|-----------|---------|-----------|-----|
| | TWA | STEL | TWA | Ceiling | 8-hr TWA | TWA |
| quartz de silice | 0.025 mg/m3 A4 | | 0.1 mg/m3 | | | |

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Identificateur du produit : SEMAG Agrégat - Ver. 4

FDS No. : 027

Date de préparation : le 01 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 01 mai, 2020

Page 03 de 08

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes ou des lunettes de protection et un écran facial lors du mélange.

Protection de la peau

Couvrir la peau exposée la meilleure manière possible. Les vêtements doivent être nettoyés avant de les réutiliser. Les matériaux convenables sont les suivants : Tissu, cuir, caoutchouc naturel.

Protection des voies respiratoires

Lors du mélange, porter un respirateur à filtre de particules approuvé NIOSH muni d'un filtre N95, R95 ou P95.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|---|---|
| Apparence | Gris pâle. Dimension des particules: Pas disponible |
| Odeur | Sans odeur |
| Seuil olfactif | Sans objet |
| pH | Neutre |
| Point de fusion/Point de congélation | Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation) |
| Point d'ébullition/Point initial | > 1832 °F (1000 °C) |
| Point d'éclair | Pas disponible |
| Taux d'évaporation | Sans objet |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Ne brûle pas. |
| Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité | Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure) |
| Tension de vapeur | Pas disponible |
| Densité de vapeur | Pas disponible |
| Densité relative (eau = 1) | Pas disponible |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Température de décomposition | > 1643 °F (895 °C) (carbonate minéral inorganique) |
| Viscosité | Sans objet (cinématique); Sans objet (dynamique) |
| Autres informations | |
| État physique | Solide |
| Densité en vrac | 149.8 lb/ft ³ (2.4 kg/L) |
| Température critique | Pas disponible |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Instable dans certaines conditions - voir Conditions à éviter.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Conditions acides (pH bas). Hautes températures. > 1,643°F, (>895°C).

Identificateur du produit : SEMAG Agrégat - Ver. 4
Date de préparation : le 01 septembre, 2015
Date de la plus récente version révisée : le 01 mai, 2020

FDS No. : 027

Page 04 de 08

Matériaux incompatibles

Forme des produits chimiques corrosifs au contact de : acides inorganiques (p. ex. acide hydrofluorique), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact oculaire; contact avec la peau.

Toxicité aiguë

| Nom chimique | CL50 | DL50 (orale) | DL50 (cutanée) |
|------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| quartz de silice | Pas disponible | 500 mg/kg (rat) (poussière) | Pas disponible |

CL50 (Inhalation)

Aucun renseignement trouvé.

DL50 (Ingestion)

Aucun renseignement trouvé.

DL50 (Cutané)

Aucun renseignement trouvé.

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer lésion pulmonaire, irritation du nez et de la gorge. (quartz de silice). (agrégat carbonate écrasé)

Absorption par la peau

Abrasif. Peut provoquer peau sèche ou irritée.

Ingestion

Si de petites quantités sont avalées sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. Si de grandes quantités sont avalées may cause intestinal distress.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer lésions pulmonaires. Les symptômes peuvent comprendre une dyspnée, une respiration rapide et de la toux. La capacité de pratiquer certaines activités physiques peut être réduite. (quartz de silice)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

| Nom chimique | CIRC | ACGIH® | NTP | OSHA |
|------------------|----------|--------|---------------------|------------|
| quartz de silice | Groupe 1 | A2 | Cancérogène reconnu | Non listée |

Ce produit contient de la silice, qui est connu pour être un agent cancérogène par inhalation. Toutefois, le montant qui est en forme respirable est inférieure à un pour cent. (quartz de silice) A été associé(e) à : cancer du poumon, silicosis, augmentation du risque de tuberculose.

Identificateur du produit : SEMAG Agrégat - Ver. 4

FDS No. : 027

Date de préparation : le 01 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 01 mai, 2020

Page 05 de 08

Signification des abréviations

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 1 = Cancérogènes pour l'humain. ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A2 = Probablement cancérogène pour l'humain. NTP = National Toxicology Program. Cancérogène reconnu = Cancérogène humain reconnu. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucun renseignement environnemental n'a été trouvé.

Écotoxicité

Aucune étude trouvée.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction. Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7 de la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT 2015. Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012. N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

| Réglementation | Numéro ONU | Désignation officielle de transport | Classe(s) de danger relative(s) au transport | Groupe d'emballage |
|-------------------------|------------|-------------------------------------|--|--------------------|
| DOT É.-U | | Non réglementé | | |
| IATA (transport aérien) | | Non réglementé | | |

Identificateur du produit : SEMAG Agrégat - Ver. 4

FDS No. : 027

Date de préparation : le 01 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 01 mai, 2020

Page 06 de 08

| | | | | |
|--------------------------|--|----------------|--|--|
| OMI (transport maritime) | | Non réglementé | | |
| TMD au Canada | | Non réglementé | | |

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Inscrit sur la LIS. Inscrit sur la LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Ne sont pas spécifiquement énumérés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Exempté des exigences de l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

Fédéral É-U OSHA Inclure les produits chimiques dangereux dans le programme HazCom. CERCLA : Non listé. SARA Title III - Section 311/312 : Substance dangereuse Risque chronique pour la santé. SARA Title III - Section 313 : Non listé. California Proposition 65. (quartz de silice) (taille respirable) Connue pour cause de cancer.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0

FDS préparée par B.E.R.

Numéro de téléphone (315) 782-3000

Date de préparation le 01 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée le 01 mai, 2020

Indicateurs de révision Révision 4
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 01 mai, 2020:
examiné et approuvé

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA® = AIHA®
Guideline Foundation CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer
NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health.
Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.

Identificateur du produit : SEMAG Agrégat - Ver. 4

FDS No. : 027

Date de préparation : le 01 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 01 mai, 2020

Page 07 de 08